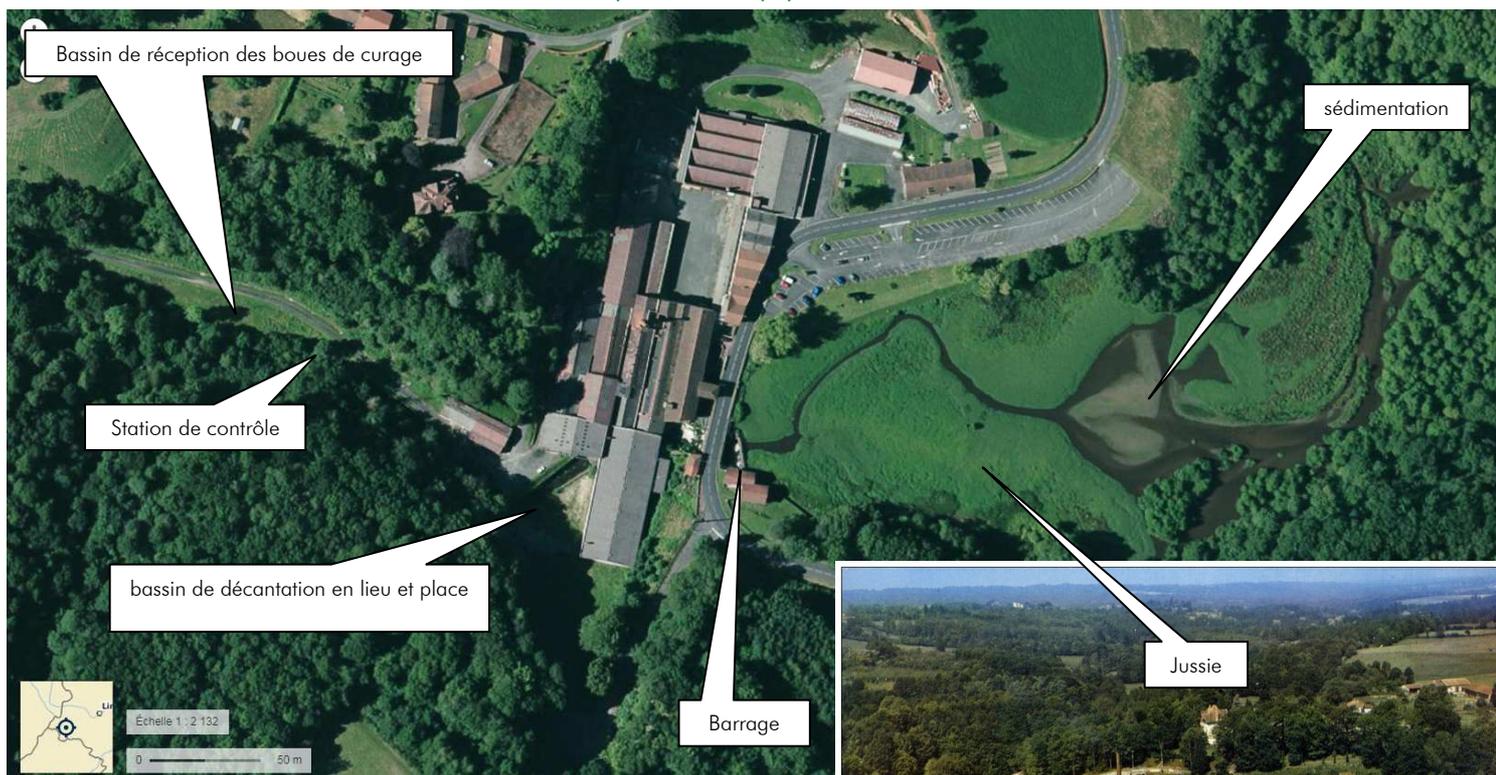


Effacement d'un étang en barrage de cours d'eau, partiellement comblé,
pollué aux métaux lourds et colonisé par la jussie
La Monnerie - Communes de Cussac et Oradour-sur Vayres (87)
(Première étape)



L'étang de la Monnerie (4 ha) avait été créé pour alimenter en hydroélectricité l'usine textile Moreau en exercice des années 1800 à 1995. Constituant un **barrage sur la Tardoire**, il nuit à la **continuité écologique et sédimentaire** aujourd'hui prise en compte dans la réglementation (situation d'illégalité, classement liste 1/liste 2). Devenu vétuste, il favorise depuis des décennies l'**envasement important** du plan d'eau qui s'est comblé et progressivement étendu. Les activités industrielles, les rejets domestiques et de station d'épuration en amont ont également **contaminé les sédiments contenant des métaux lourds (cuivre, zinc, nickel)** pouvant impacter la prise d'eau potable de Roussines en Charente (10 000 habitants) située 20 km en aval. Enfin, le barrage de 2 mètres n'est pas en bon état et met en danger le pont et la route départementale qui le surplombe.



En 2000 est apparue la jussie, d'abord une tâche qui a ensuite totalement colonisé l'étang (plante exotique envahissante). Elle y a trouvé de bonnes conditions et s'y est particulièrement bien développé **accéléralant d'autant la sédimentation** par son effet de filtre et nuisant à la biodiversité locale. Sans usage, ni possibilité de le remettre en service, la **communauté de communes** Ouest Limousin, propriétaire du site, a donc pris la décision de **supprimer cet étang et son barrage** (avec les plus grandes précautions) **afin de se mettre en conformité avec la réglementation, et de régler un problème de sécurité publique et de qualité de l'eau.**

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte des bassins Bandiat-Tardoire (87)
Maître d'œuvre : G2C Environnement (Brive)
Entreprises : Travaux : MASSY TP, SOTEC (Limoges) ; Suivi : CEE (Cussac) ; CSPS : APAVE (Limoges)

Période et durée des travaux : Débuté en mai 2017 - La **vidange progressive** de l'étang, initialement prévue sur 5 ans, est finalement programmée sur **4 ans (2020)** et aboutira à l'arasement final du barrage.

Coût du projet : 494 555 € TTC (78 % AEAG ; 19% FEDER ; 1,5% CdC ; 1,5% SYMBA Bandiat-Tardoire)

Présentation des objectifs précis de l'action réalisée ou des travaux effectués :

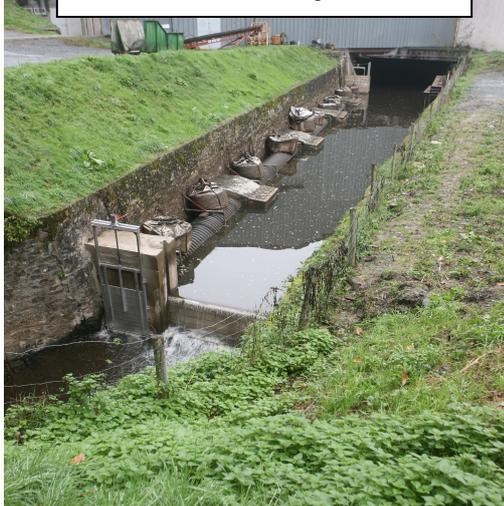
- Régularisation de l'ouvrage en conformité avec la réglementation pour la continuité écologique
- Lutte contre la jussie et renaturation du site
- Maîtrise du rejet de sédiments contaminés (usine et rejets domestiques)

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.cpa-lathus.asso.fr/tmr

1^{ère} phase de déconstruction de l'ouvrage



Bassin de décantation et busage de la Tardoire



Station de mesures

Bassin de réception des boues de curage

Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

Le choix a été fait de **stabiliser les sédiments sur place** plutôt que de les exporter et les retraiter (très coûteux) en **abaissant le niveau d'eau par pallier (50cm/40cm/40cm/30cm)**. Les vannes ont ainsi été remplacées par des planches d'aluminium de 10 cm qui sont enlevées une par une, afin de réaliser la vidange de l'étang de façon progressive (2 phases d'abaissement par an, prévues en mai et juin). Les vases se ressuient et se compactent progressivement. Les travaux doivent éviter tout départ sédimentaire (les vidanges d'étang sont très contraignantes et réglementées car les conséquences peuvent être très néfastes sur la biodiversité et le fonctionnement normal de la rivière à l'aval).

De même, particularité locale, **les départs de jussies doivent être limités au maximum** pour empêcher sa dispersion, c'est pourquoi une grille a été placée à l'aval du bassin de décantation.

Un bassin de décantation a été construit en aval de l'ancienne usine, en série dans le lit de la Tardoire. Ce bassin est fermé par des palplanches en aluminium amont et aval. Une canalisation est placée dans le bassin afin de faire passer la Tardoire lors des phases de curage (en étiage). Certes, la solution n'est pas idéale mais s'est imposée au regard des **contraintes topographiques** du site très pentu. De plus, pour prévenir tout départ sédimentaire trop important et toute pollution, **une station de mesures** (MES, O₂, NH₄) avec un système d'alerte a été installée en aval de ces équipements pour alerter et, le cas échéant, arrêter les travaux le temps de solutionner l'éventuel problème repéré.

Informations sur les aspects administratifs :

Ces travaux importants ont été soumis à une déclaration d'intérêt général (DIG) et une Autorisation au titre de la loi sur l'eau. Dans ce cadre, une enquête publique avait eu lieu du 21 novembre au 20 décembre 2016.

Des mesures qualité de l'eau en continu sont demandées lors des phases de vidange, et sont envoyées régulièrement à la DDT et l'ARS, ainsi qu'à la SAUR et le SIAEP qui gèrent la station d'eau potable à l'aval.

Informations complémentaires sur la prestation : Aucun curage du bassin de décantation n'a été nécessaire cette 1^{ère} année, attestant de la bonne tenue des opérations qui se sont déroulées jusqu'à présent dans des conditions climatiques favorables. Il est à noter que le curage réalisé en amont des vannes du barrage, lors des travaux préparatoires de cette 1^{ère} année, a permis de limiter les départs.

S'il y a lieu, les boues seront par la suite récupérées et stockées dans un bassin de séchage qui vient d'être créé plus en aval et/ou épandues sur des terrains de la Cdc (non agricoles).

Documents disponibles : Dossier de DIG et annexes : <http://syndicat-bandiat-tardoire.fr/?p=681>

Suivi mis en place : Des inventaires ont été réalisés en amont et en aval du site (pêches électriques, prélèvements d'invertébrés) ainsi que l'hydromorphologie de l'étang, relevé annexes hydrauliques et suivi de la jussie, afin de réaliser un état initial du site avant travaux. Ils seront répétés dans 2 ans puis à la fin des travaux. Le suivi après travaux n'a pas encore été envisagé. Des analyses qualité de l'eau avant et pendant vidange sont également réalisées tous les ans. Un suivi photographique est réalisé par la technicienne rivière, ainsi que des photographies aériennes (par cerf-volant) de l'étang. En parallèle, un inventaire des zones humides sur le site est mené par la CAT-ZH du PNR Périgord-Limousin

Commentaires : Ces actions font parties du Programme pluriannuel de gestion (PPG) des cours d'eau du bassin de la Tardoire, validé en 2016 et qui se déroulera sur la période 2017-2021.

Contact TMR : Anne-Laure PARCOLLET - 05 55 70 27 31 - 06 38 24 49 72 - syndicat.tardoire@orange.fr

Président de la collectivité : Richard SIMONNEAU - SYMBA Bandiat-Tardoire La Monnerie - 87150 CUSSAC

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.cpa-lathus.asso.fr/tmr